

Hébergement logement

Réunion à la Fondation Abbé Pierre – Rue Clérisseau - Metz

Lundi, 1^o juillet 2019

Présents : Véronique ETIENNE, Martine HOERNER et Anne-Marie BOURELLE - FAP, Marie Claire FABERT – Welcome, Hélène LECLERC – LDH, Maurice MELCHIOR - CASAM, Claude DURAND - Habitat et Humanisme, Fatima KEHLI - CD 57, Julie LEONARD – 115 SIAO, Nadège DROUOT – Médecins du Monde, Sophie FERRANT – Secours Catholique, Martine MANQUE Secours Populaire

Excusée : Coralie PETHÉ d’Amitiés tsiganes

I - Situation des personnes à la rue

La plateforme 115 : 5 travailleurs sociaux financés pour couvrir les appels de l’ensemble du département. Il y a un poste le matin de 7h30 à 14h et un l’après-midi de 14h à 22h. Sur chaque poste, il n’y a qu’une personne qui répond au téléphone. 120 personnes différentes appellent par jour.

La plateforme tourne avec une équipe mobile de 2 personnes dédiée aux femmes victimes de violences, qu’il faut souvent aller chercher au domicile pour les mettre à l’abri.

Une autre équipe mobile (2 personnes) pour les DA gère la coordination du parc d’hébergement en lien avec l’OFFI : 4860 personnes ont été bougées, **2 376** sont arrivées sans solution d’hébergement depuis le début de l’année.

Procédure lors de l’arrivée d’un DA :

- Présentation au SPADA de l’AIEM qui leur délivre un ticket pour le guichet unique (rendez-vous à la préfecture)
- Les personnes vulnérables sont directement hébergées par le 115 (couple avec enfants, femme avec enfants ou femme isolée) ; les couples sans enfants et les hommes isolés ne sont pas considérés comme vulnérables mais sont invités à appeler le 115 même s’ils ne sont pas prioritaires
- Attente de l’orientation de l’OFFI, qui n’arrive parfois jamais...

La réforme du droit d’asile (SRADAR), dans le cadre de la loi sur l’asile et l’immigration, impose maintenant une spécialisation des sites « par public », ce qui explique le déplacement de personnes.

L’entrée à Poncelet se fait par le 115, dispositif au départ très temporaire, mais la sortie est gérée par l’OFFI.

Pour les droits communs, le 115 fonctionne beaucoup par des mises à l'abri à la nuitée. C'est très aléatoire et instable, donc il est difficile de donner des chiffres.

70% des appels proviennent d'hommes isolés, 15-20% de femmes. La majorité viennent du bassin messin ou du bassin thionvillois. Absence de solution pour les personnes à la rue qui refusent l'hébergement... mais cf. Logement d'abord (point suivant)

Les déboutés du DA retournent, en théorie, dans le droit commun. Cela devrait être toujours le cas, mais très peu de départements le mettent en place. Cf. le DAHO – Droit à l'hébergement opposable, souvent retoqué par les Comed (Ile de France).

Fin de l'hébergement des DA dans les hôtels, maintenant réservés aux déboutés ou aux régularisés. Et plus possible de faire une régularisation une fois débouté (exemple demande AME).

Chiffres donnés par le 115

- 7 500 places pour l'hébergement d'urgence et d'insertion en Moselle
- 6 000 places pour les DA dont 3 900 pour les issus de la DA

Volonté du 115 : maintien de l'accompagnement social.

A Noter : Conférence à Metz de Pascal BRICE, ancien responsable de l'OFPRA, le mercredi 18 septembre à l'église Saint Maximin à l'initiative du RESAM.

II – Point d'étape sur le Logement d'abord

Un appel à projet a été lancé par Metz Métropole pour répondre aux problématiques des grands marginaux. L'AIEM a répondu avec plusieurs partenaires locaux en proposant un projet appelé *D'abord TOIT*, projet qui a été retenu.

Il s'agit de faire accéder les grands marginaux au logement avec le financement d'un poste et demi d'accompagnement social. Il faut donc trouver 20 logements, 10 en 2019 et 10 en 2020.

La Fondation Abbé Pierre et le Secours Catholique ont aidé au recrutement de deux travailleurs-pairs et seront impliqués dans ce projet puisque le public concerné fréquente leurs accueils de jour.

Le CMSEA est en cours de recrutement pour un infirmier qui interviendrait sur les addictologies et la prévention des risques.

Médecins du Monde va assurer des consultations en clinique mobile.

ARELOR a pour mission de sensibiliser les bailleurs sociaux à ce projet afin de faciliter les attributions de logements.

Une commission d'attribution a eu lieu la semaine dernière pour présenter des candidats, 5 sur 20 ont été retenus. Les critères de choix ne sont pas simples, mais il existe une fiche de repérage. L'équipe chargée du projet est très motivée : ils sont déjà passés dans les accueils de jour, à l'Espace Clovis et à l'Accueil Jean Rodhain.

Selon Habitat et Humanisme, avec le Logement d'abord, l'esprit du gouvernement était de mobiliser du logement privé plutôt que du logement social.

Selon la FAP, de nombreuses places sont vacantes dans le parc social, notamment à Metz, donc il faut inciter les bailleurs à les attribuer. Il y a plusieurs difficultés d'accès au logement dans le parc social, surtout pour les personnes précaires. Certains bailleurs expliquent cette vacance par une stratégie de mixité sociale.

A noter : Le 9 juillet, la FAS (Fédération des acteurs de la solidarité) Grand Est organise une journée de travail sur le Logement d'abord avec Metz Métropole.

Le 22 janvier 2020, pour la commémoration du décès de l'abbé Pierre, la FAP va organiser une journée colloque « Logement d'abord et résorption de bidonvilles : chimère ou réalité ? » afin de présenter l'évaluation du projet de résorption du bidonville du Débonnaire et d'ouvrir le débat, poursuivre la réflexion sur le sujet...

III- Urgence d'un pacte social et écologique :

Voir document joint et consulter le site www.pactedupouvoirdevivre.fr

Une liste de 17 propositions est portée par un ensemble d'associations, avec 8 mesures d'urgence que le gouvernement pourrait mettre en œuvre immédiatement.

La question est : comment décliner sur le terrain et passer au concret ?

Une 1^o réunion de travail aura lieu le 30 août 2019 à 10h à Nancy, sur invitation de Dominique Toussaint de la CFDT Grand Est.

Avoir 2 priorités pour le Grand Est : minima sociaux et habitat indigne + précarité énergétique.

Toutes les associations du RESAM sont invitées à participer aux réunions et aux travaux si elles le souhaitent.

IV – Action commune LDH – FAP pour abroger les arrêtés anti-mendicité

Mobilisation FAP et LDH au niveau national pour abroger les arrêtés anti-mendicité.

- A Montigny, il y a eu un arrêté anti- mendicité, mais à durée limitée. Il n'est plus actif actuellement
- A Metz, l'arrêté pris en 2002 par l'ancien maire Jean-Marie Rausch est toujours en vigueur, alors qu'il n'est plus appliqué du tout, donc la FAP et la LDH ont écrit au Maire afin de demander l'abrogation et s'il refuse, cela passera au contentieux ; à

priori l'élue en charge de la sécurité, Sébastien Koenig, semble volontaire pour engager une procédure rapidement

- A Strasbourg, le dossier est en cours de traitement par les sièges respectifs de la FAP et de la LDH pour faire abroger l'arrêté

V - Le Carrefour des Solidarités.

Copil du 5 juin.

LA PASS devrait venir au Carrefour des Solidarités pour une demi-journée de consultation par semaine .

Echange sur les difficultés d'accès aux droits dont l'accès aux soins des personnes précaires et sur le projet de plateforme d'accueil / guichet unique pour toutes les demandes sur lequel a travaillé le RESAM.

Rappel du travail mené en lien avec l'ARS et la municipalité dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), travail qui n'a pas abouti comme il était prévu.

Des infirmières des CMP assurent des permanences au carrefour des solidarités. Mais les associations déplorent que l'EMPP n'ait pas pu être réactivée, comme il avait été envisagé avec le directeur de Jury. Il y a en effet un Besoin d'aller-vers les personnes et ne pas attendre d'elles de venir dans un bureau.

Questions diverses :

- Appel inter-associatif pour créer une mobilisation pour l'hébergement inconditionnel et dénoncer les campements. Voir si on décline une manifestation régionale sur ce sujet. Prise de parole qui se veut politique pour aller vers les élections municipales.
- Invitation au lancement de « Messins Solidaires », plateforme numérique de solidarité et de générosité, à l'hôtel de ville de Metz, le 9 juillet à 18h30.
- Point sur la situation du site du Petit Bois à Borny : le CCAS de Metz poursuit son observation et souhaite obtenir un poste de travailleur social dédié à cette situation, en mobilisant éventuellement des crédits de la DDCS en 2020.